

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 JANVIER 2019

N° 2019-01-01

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois janvier à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 21
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégués présents(es)

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Mounir AARAB

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuses de 2 voix)

Eliane BARREILLE

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Eliane BARREILLE, Marc GUERIN à Christelle RUYSSCHAERT, Myriam HUGUES à Christian BARTHEYE, Henriette MARTINEZ à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Michel ROLLAND à Marcel BAGARD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Gérard TENOUX

Invités présents

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
Frédéric GIRARD, région Auvergne-Rhône-Alpes

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Monsieur Mounir AARAB est nommé secrétaire de séance.

Objet : Actions de sensibilisation et de communication sur le pastoralisme - Demande de subvention

Ref. 2193

Le Président expose,

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) 2015-2020, porté et animé par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, vise à assurer la pérennité et le développement de pratiques pastorales extensives, concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité.

Le maintien des effectifs ovins, bovins et caprins est en effet un enjeu important pour les années à venir, au vu du rôle économique et social de l'élevage, des impacts positifs du pâturage sur le maintien de la mosaïque de milieux naturels, de la faune et de la flore associées.

L'activité pastorale peut toutefois se heurter à des conflits d'usage avec le grand public : la fréquentation des espaces pastoraux par des randonneurs ou autres utilisateurs méconnaissant l'activité pastorale peut conduire à des tensions liées notamment aux clôtures ou à la présence de chiens de protection. Ces conflits s'ajoutent aux problématiques rencontrées par les éleveurs et peuvent indirectement engendrer une modification des pratiques pastorales.

Pour faire (re)connaître l'importance de la gestion pastorale des milieux ouverts et faciliter la coexistence des différents usages sur les espaces pastoraux, il est proposé de lancer différentes actions et outils de sensibilisation, à destination du grand public, des professionnels du tourisme et des scolaires.

Le Président propose trois grandes opérations, s'inscrivant dans la fiche action 6 du PPT, qui seront développées sur la période 2019-2020 :

- Le Parc organisera des **rencontres autour du pastoralisme** en développant différents formats à destination du grand public et des professionnels du tourisme.
Sur le modèle des « Rencontres en Alpagnes » déjà réalisées, le Parc organisera une balade pastorale, une transhumance et deux ciné-rencontres pour toucher un grand nombre d'usagers.
Le Parc organisera également une formation à destination des professionnels du tourisme pour valoriser le pastoralisme et discuter de la gestion multi-usage des espaces.
- Le Parc développera des actions de **sensibilisation à destination des scolaires**, à travers le programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement.
Des projets pédagogiques seront développés sur le pastoralisme, approché sous différents angles : l'élevage et ses productions, les paysages, l'histoire, la biodiversité, le métier de berger, la laine...
Cinq classes ont été sélectionnées dans le cadre de l'appel à envie lancé par le Parc pour mener ces projets. Ces classes pourront bénéficier de 4 à 10 séances sur cette thématique, avec une restitution finale (film, expo photos, cahier).
- Le Parc produira une **plaquette de sensibilisation grand public** pour expliquer le rôle du pastoralisme dans le maintien des paysages et de la biodiversité. Certains éleveurs du territoire ont fait remonter ce besoin pour appuyer leur discours auprès du grand public. Cette plaquette sera diffusée auprès du grand public lors des événements organisés par le Parc et auxquels il est associé. Elle sera également mise à disposition des éleveurs.

Ce projet a été présenté soumis et validé par le comité de pilotage du PPT le 13/12/2018.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, le Président propose de solliciter l'Europe et la région Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (€ TTC)	Recettes	Montant
Événements : prestations externes pour la préparation et la réalisation des 5 actions de sensibilisation	8 500 €	Conseil régional Auvergne-Rhône- Alpes (40%)	8 663,24 €
Projets éducatifs : prestations externes pour la réalisation des interventions, l'achat de matériel et le transport des enfants	6 000 €		
Plaquette de sensibilisation : prestations externes pour l'accompagnement à la rédaction, la conception graphique et l'impression	3 600 €	FEADER (40%)	8 663,24 €
Temps de travail de la chargée de mission « agriculture et pastoralisme » du Parc (17 jours)	3 094 €		
Charges indirectes sur les dépenses de fonctionnement	464,10 €	Autofinancement Parc (20%)	4 331,62 €
Total	21 658,10 €	Total	21 658,10 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Prend acte** de la proposition du COPIL du PPT du 13 décembre 2018
- **Décide** de mettre en œuvre ce programme d'actions et de sensibilisation sur le pastoralisme
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

